

En préambule, le SNUipp-FSU a demandé la tenue d'un CHSCT-D extraordinaire, relatif à la crise sanitaire inédite que nous traversons.

Le SNUipp-FSU a rappelé ses demandes adressées mardi 4 avril et restées sans réponse :

- un temps d'échange comme celui-ci chaque semaine, associant l'ensemble des organisations syndicales, ainsi que leurs élu-es en CHSCT.
- concernant le rendez-vous de ce jeudi, un certain nombre de sujets nous semblent devoir être évoqués : carte scolaire et mouvement comme proposé, crise actuelle du COVID-19 (et notamment protocole à établir dans les écoles accueillants des enfants en cas de personnes malades ou susceptibles de l'être), mais aussi la situation des directeurs et directrices, CAPPEI, PES, ineat/exeat

Le dialogue social est plus que jamais indispensable en cette période de confinement !

Intervention en préambule de l'Inspectrice d'Académie :

C'est une situation inédite qui a provoqué des bouleversements dans notre année scolaire, notre structure. Il est important d'avoir un temps d'échange, au delà d'un certain nombre de questions.

Dans notre département, nous avons essayé d'accompagner tous les personnels du premier degré pour qu'ils puissent initier la continuité pédagogique : il y a eu une mobilisation forte, formidable et exemplaire dans ce département de l'ensemble des personnels enseignants (premier et second degré) et d'éducation, des personnels infirmiers, sociaux pour accompagner les élèves et leurs familles dans ces circonstances exceptionnelles. Il y a un travail tout à fait remarquable qui a été initié et accompagné.

Il y avait une crainte sur la dynamique de la continuité pédagogique (crainte que le distanciel mette à mal la relation que les enseignants pouvaient avoir avec leurs élèves). Cette relation en sort renforcée, grandie.

Il y a eu également une mobilisation et un volontariat d'accompagnement des personnels soignants et tous les personnels requis par la crise sanitaire pour être à disposition et offrir des solutions de garde sur le temps scolaire.

Tous ces éléments contribuent à renforcer l'image du service public d'éducation.

Intervention du docteur Lapierre :

La situation est relativement calme dans le département au niveau du COVID-19, c'est surtout dans les EHPAD que la situation est compliquée. Un centre sanitaire a ouvert à Valsenhône.

1. **Covid-19**

Face à la situation actuelle, nous demandons un CHSCT spécial.

L'IA nous répond qu'il se tiendra le 5 mai.

- **Attestation signée par les directeurs**

Problème pointé par le SNUipp-FSU : ce type d'attestation n'est pas prévu par le ministère de l'intérieur et ne doit pas engager la responsabilité du directeur.

L'IA nous précise que le but est qu'il n'y ait pas de problème pour le directeur ou les parents : le préfet de l'Ain est informé de la mise en place de cette attestation et a rappelé aux forces de l'ordre que ce document avait une valeur légale, que les directrices et directeurs d'école peuvent remplir ce type de document.

Malgré tout, la règle est de limiter les déplacements, les directeurs doivent faire en sorte que les parents n'aient pas à se déplacer régulièrement. Ce document doit être utilisé avec discernement et à la marge, dans quelques situations seulement. Il va être rappelé aux IEN qu'ils précisent que la règle reste le confinement et que ce document doit être utilisé à la marge.

- **Protocole particulier quand enfants ou enseignants atteint du Covid-19 :**

Est-ce qu'un protocole précis va être mis en place ? Un cas d'enseignant malade du COVID-19 nous a été indiqué dans une école de l'Ain accueillant des enfants de soignants.

Tous les masques ont été livrés par la DSDEN entre le vendredi 3 avril et le mardi 7 avril midi au plus tard.

Concernant le protocole, nous dépendons de l'ARS de l'Ain : toutes les consignes pour notre département sont prises en lien avec l'ARS et la Préfecture. Dans le cadre de l'accueil des enfants de soignants dans les établissements scolaires.

Le premier protocole est le fait de regrouper un nombre d'enfants dans des écoles où les lieux sont vastes afin que la distanciation sociale puisse être assurée. L'entretien est assuré deux fois par jour (c'est vu avec les communes responsables de l'école). Si un enfant ou un personnel présente des symptômes, le protocole qui doit être appliqué est celui d'une désinfection totale ainsi qu'un changement d'espace dans la même école. L'enfant n'est plus accepté à l'école, le personnel reste chez lui. Si l'enfant malade a été accueilli la veille, on regarde s'il y a des enfants dits "contacts proches" qui ont des symptômes : si c'est le cas ils sont mis en quarantaine. S'ils sont asymptomatiques, ils peuvent aller à l'école mais on demande aux parents de prendre la température de l'enfant deux fois par jour. C'est la même chose pour l'enseignant qui sera en quatorzaine s'il présente des symptômes.

Nous indiquons que la désinfection n'est pas réalisée partout 2 fois par jour et que des écoles (petites écoles rurales) ne peuvent s'adapter à ces changements de locaux vu leur taille.

L'IA note que la désinfection n'est pas réalisée partout deux fois par jour et que les écoles choisies sont suffisamment grandes pour permettre ce protocole (changement de locaux).

- **Protection des personnels : qu'en est-il de la livraison des masques et du dépistage des personnels ?**

Il y a des masques jusqu'aux vacances, la répartition a été faite. L'administration prendra en charge la problématique pour la suite quand elle se posera.

Les masques FFP2 sont réservés aux soignants. A Lyon il y a 2 distributeurs de masques : le ministère et la métropole de Lyon. Dans l'Ain, nous avons reçu des masques chirurgicaux livrés par l'Education Nationale.

L'IA fera remonter la demande des organisations syndicales concernant le dépistage ciblé (pour les personnels des écoles accueillants des élèves) voire systématique. L'administration ne sait pas s'ils pourront avoir lieu et à quel moment mais va se renseigner.

- **Est-ce que les collègues qui assurent l'accueil des enfants de soignants bénéficieront d'une indemnité ? Et les directeurs ?**

Les collègues engagés bénéficieront d'une prime de 50€ par jour (avec effet rétroactif), 100€ si c'est pendant le week-end.

La demande du SNUipp-FSU concernant les directeurs sera relayée aussi par l'IA.

- **Comment va se passer l'accueil des enfants de soignants pendant les vacances scolaires ?**

Les accueils vont être autant que possible faits dans les structures qui accueillent habituellement les élèves, sans faire appel au volontariat des enseignants.

D'autre part, l'IA précise que la période des vacances n'est pas remise en cause. Le ministre a proposé sur la deuxième semaine des vacances que 6h puissent être proposées à des élèves sur la base du volontariat des parents d'élèves et des enseignants (sur le même mode que les habituels stages de

remise à niveau). Les enseignants seront rémunérés en heures supplémentaires. l'IA réaffirme le besoin de vacances pour les élèves et les enseignants.

- **ASA enfants :**

Bienveillance demandée par le SNUipp-FSU quand des enseignant-es sont en difficulté concernant la continuité pédagogique avec l'aide de TR par exemple.

L'IA va se rapprocher des IEN à ce sujet car le SNUipp-FSU a eu des échos de collègues en difficultés.

- **Volontariat pour l'accueil des enfants de soignants :**

Le SNUipp-FSU rappelle à l'IA que la présence doit se faire sur la base du volontariat dans les écoles accueillants : cela ne semble pas être le cas partout que ce soit pour les enseignants ou les directeurs.!

L'IA prend note et rappelle que le volontariat est la règle de base.

2. **Mouvement :**

L'administration nous informe que la circulaire du mouvement devrait être publiée en tout début de semaine prochaine.

Le serveur devrait ouvrir le 29 avril, pour une quinzaine de jours.

Suite au premier mouvement, il y aura des personnes à affecter encore. Il y aura davantage de titulaires de secteur. Les personnes qui auront ce type de postes à titre définitif seront nommées sur des fractions de poste. Pour le second mouvement (qui ne sera donc pas une nouvelle saisie comme nous alertons depuis plusieurs mois malheureusement), les vœux du premier mouvement serviront de base pour l'affectation lors du second mouvement.

Concernant la demande intersyndicale de demande d'organisation du mouvement sur les bases du mouvement 2019, l'administration précise que c'est "impossible".

Les réunions d'information auprès des personnels, organisées initialement par l'administration, ayant dû être annulées, le SNUipp-FSU demande que les PES et les collègues soient informé-es d'une autre façon évidemment.

L'IA va se renseigner afin de trouver une manière d'informer les PES et les collègues des règles du mouvement qui vont encore une fois changer cette année sur décision de l'IA sans concertation avec les délégués du personnel.

Nous rappelons que malgré nos demandes répétées, aucun bilan du mouvement 2019 n'a été effectué. Ceci est une conséquence de la loi fonction publique qui exclut les délégués du personnel du mouvement, excluant par la même occasion le contrôle et donc la transparence et l'équité.

3. **Carte scolaire**

L'IA précise que nous avons obtenu une dotation exceptionnelle de +17 postes, alors que nous étions à -7 pour l'année prochaine. Le solde est donc de +10 postes pour le département pour l'année prochaine. L'IA estime que nous aurons la possibilité d'avoir des échanges plus nourris en CTSD car cela permettra de revoir la carte scolaire. Pour le reste, le cadre global sera exposé en CTSD mardi 14 avril.

Nous rappelons notre demande de limiter les mesures prises à cette étape.

Le but est d'être le plus équitable possible et permettre aux personnels de savoir ce qu'il en est pour leur situation concernant le mouvement. Pour autant, il reste quelques situations pour lesquelles les effectifs restent un point important, en terme d'ouverture ou de fermeture et où il faudra attendre le mois de juin.

Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à l'équité car l'annonce de la non fermeture dans les communes de moins de 5 000 habitants en cas de désaccord des maires pourrait avoir des répercussions sur les autres communes.

L'IA nous remercie pour ce point de vigilance qui est partagé.

4. **Ineat Exeat**

Nous avons demandé à l'IA s'il était possible de prolonger les délais. La circulaire n'est pas sortie dans beaucoup de départements, l'annexe ineat est manquante est la date limite dans l'Ain est ce vendredi 10 avril. Nous demandons aussi à ce que les situations sociales et médicales soient étudiées.

L'administration va regarder ce qu'il est possible de faire, une réponse sera apportée prochainement. Pour les situations particulières, la réponse de l'administration est de... se référer à la circulaire !

Concernant la difficulté à fournir le dossier en version papier à cause de la poste qui est fermée, les organisations syndicales demandent également le prolongement des délais.

L'administration prend note de la difficulté pour les collègues de faire parvenir leur dossier à la DSDEN et précise que dans un premier temps, il est possible d'envoyer en version numérique le dossier, dans la mesure du possible, quitte à régulariser après si c'est nécessaire.

5. **CAPPEI :**

Nous nous faisons l'écho des collègues qui passent le CAPPEI cette année : ils sont inquiets à l'idée de tout regrouper à la fin de l'année. Pour beaucoup, hors de question de tout reporter au 1er trimestre 2020-2021 vu les sacrifices que ça a demandé déjà cette année en terme de travail. Quelle solution sont-elles envisagées ?

Concernant le CAPPEI, l'administration attend des directives nationales, fonction de la date de fin du confinement évidemment.

6. **Direction**

Les directrices et directeurs sont à bout de souffle ! Enquêtes multiples et sollicitations incessantes ! Ne pas oublier que la plupart des directrices et directeurs ont à assurer aussi la continuité pédagogique pour leur classe. Pour le SNUipp-FSU, l'enquête en ligne "Valère" est inutile pour les écoles qui n'accueillent pas d'élèves.

Il faut noter une multiplication des enquêtes plus ou moins redondantes : Recteur, DGESCO etc... aux délais de réponses très courts. Pas de sens voire impossible à tenir en terme de délai. POour le SNUipp cela doit cesser

Un certain nombre d'enquêtes arrivent dans les boîtes mail des écoles. L'IA n'a pas forcément la main sur les enquêtes car elles ne sont pas départementales. Une est arrivée de la DGESCO, l'autre du rectorat.

L'enquête Valère émane de l'Académie de Lyon c'est pour cela que cela ne correspond pas forcément aux réalités du terrain. C'est une enquête qui correspond aux besoin du plus grand nombre.

Mais cela permet pour l'IA d'avoir des éléments : elle précise que dans le premier degré, il y a environ 1% des élèves dont on a perdu le contact, environ 3% dans le second degré.

Pour le SNUipp, l'heure est à l'allègement des tâches et non aux enquêtes redondantes d'une

administration qui manque de coordination.

Le SNUipp précise que les directives sont différentes suivant les circonscriptions, notamment concernant l'apprentissage de nouvelles notions.

Un travail bi-hebdomadaire avec les IEN est réalisé, il n'y a pas de "flou" mais une inscription dans le temps. La première ligne directrice était de ne réaliser que des révisions, approfondir des notions déjà abordées. Le confinement durant, il apparaît qu'il puisse être abordé quelques points nouveaux. L'administration cherche une manière d'accompagner au mieux les élèves. L'IA adjointe rappelle que les enseignants ont leur liberté pédagogique, nous en prenons bonne note.

AFFELNET : rappel du mail du SNUipp-FSU à l'IA le 25 mars, resté sans réponse : *"Vos services ont envoyé le mail ci-dessous aux directrices et directeurs d'école le vendredi 20 mars. Nous attirons votre attention sur plusieurs points : les directrices et directeurs sont dans une situation de tension permanente avec la crise sanitaire actuelle, à la limite parfois du burn-out. Cette demande ne respecte pas les préconisations gouvernementales en matière de confinement et de lutte contre la pandémie. La voie postale ne semble pas présenter toutes les précautions nécessaires. Elle oblige, qui plus est, parents et directrices/directeurs à sortir de leur confinement."* De plus, avec la fermeture des écoles, les échanges avec les familles sont impossibles pour celles qui sont les plus éloignées de l'école. Aussi, nous vous demandons de surseoir à ces opérations d'affectation en 6ème qui ont été lancées avec AFFELNET et d'informer les directrices et directeurs que cette question sera traitée en temps voulu, une fois le confinement terminé." L'IA du Rhône a donné comme consigne de ne pas faire les volets 2 pour les élèves allant dans leur collège de secteur ou dans collège privé. Nous demandons la même chose et un calendrier revu et retardé.

Pas de réponse de l'IA qui a toutefois entendu nos revendications. Nous y reviendrons.

Maintien : dans certaines circonscriptions, des demandes de dossier sont faites par les IEN pour les maintiens aux équipes. Demande de notre part : calendrier à revoir/décaler.

L'IA va y réfléchir.

7. **Liste d'aptitude de direction d'école**

Des collègues ayant passé la liste d'aptitude directeurs n'ont pas été informés des résultats de la dernière CAPD. Nous demandons donc à ce que cela soit fait avant le mouvement.

L'IA adjointe affirme que tous les courriers sont partis. Si les collègues n'ont toujours pas reçu la réponse, ils doivent se rapprocher de DIPER. **Nous contacter si problème !**

8. **PES**

Nous nous inquiétons de la situation des PES, des conditions de leur suivi et des modalités de leur titularisation.

Ce serait injuste de les pénaliser en raison du contexte actuel. Les visites ne peuvent se tenir et, même si l'année reprenait, les délais seront contraints.

Concernant la titularisation et les visites qui n'ont pas pu être faites, les questions sont remontées au ministère et l'IA attend des consignes nationales.

Le calendrier de titularisation a été décalé (le calendrier est académique) pour revoir et préciser le protocole.

Pour ce qui est du CRPE, l'ensemble des épreuves aura lieu en juillet.

Pour le SNUipp-FSU de l'Ain, Pascal BAUDET, Morgan VINCENT, Laurent BELLEVILLE et Sandra

LEMOINE

